



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 08/2023 :

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 27'000.- TTC pour la Cybersécurité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 2 mai 2022 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Schweizer et Messieurs Dugon et Ray pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements c'est une demande de crédit complémentaire.

Budget : Le montant de cette demande de crédit complémentaire résulte d'une estimation d'heures de travail réalisée suite à notre audit informatique ainsi que de nouvelles licences

Modalités de financement : A intégrer au budget 2023

Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 08/2022 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 32'000.- TTC

Arzier-Le Muids, le 11 mai 2023

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Frédéric GUILLOUD

Pascal VOUTAT

Flavio BOSCARDIN

Didier HERMANN

Rapporteur